

✱ À VOUS LA RÉGION



**Recrutez**  
**un apprenti**  
dans votre entreprise

**Et faites une belle rencontre**  
**professionnelle**

[apprentissage.iledefrance.fr](http://apprentissage.iledefrance.fr)

 **iledeFrance**  
Demain s'invente ici

# L'APPRENTISSAGE, de nouvelles perspectives pour votre entreprise !

- ↻ **Recrutez** un jeune selon vos besoins et adapté à votre culture d'entreprise
- ↻ **Intégrez** de nouvelles compétences à votre entreprise
- ↻ **Transmettez** vos savoir-faire, votre culture et vos méthodes
- ↻ **Contribuez** à la formation d'un futur salarié
- ↻ **Participez** à l'insertion professionnelle des jeunes

## Vous pouvez bénéficier d'avantages financiers

### UNE AIDE RÉGIONALE AU RECRUTEMENT DE 1 000 €

- ↻ **par apprenti** pour l'intégralité du contrat,
- ↻ **pour les entreprises de moins de 250 salariés** recrutant un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire

### UNE PRIME RÉGIONALE À L'EMPLOYEUR DE 1 000 €

- ↻ **par apprenti** et par année de formation,
- ↻ **pour les entreprises et les associations** de moins de 11 salariés,
- ↻ **pour les collectivités territoriales** de moins de 5 000 habitants

### UNE AIDE « TPE JEUNES APPRENTIS » DE 1 100 € PAR TRIMESTRE :

- ↻ **pour un apprenti** mineur, la 1<sup>ère</sup> année de formation,
- ↻ **pour les entreprises** de moins de 11 salariés

### DES EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES

**Un crédit d'impôt d'apprentissage** s'appliquant la première année du cycle de formation de l'apprenti pour les diplômes ou titres à finalité professionnelle équivalents au maximum à un BTS ou un diplôme des IUT

Plus d'informations sur [apprentissage.iledefrance.fr](http://apprentissage.iledefrance.fr)  
ou contactez le  **N° 01 47 18 18 18**

## Exemple

Une entreprise de moins de 11 salariés recrute un apprenti supplémentaire (comparé au nombre d'apprentis au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours). À la fin de la période d'essai de l'apprenti, elle pourra prétendre à :  
↻ 1 000 € au titre de l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire,  
↻ 1 000 € par apprenti par an au titre de la prime aux employeurs d'apprentis (car elle avait auparavant 1 apprenti dans l'établissement).

# Apprentissage

**= une formation de qualité en CFA**  
**+ une expérience professionnelle**

↻ pour les jeunes de 15 à 25 ans

↻ des centaines de diplômes accessibles  
(du CAP au BAC+5 en passant par  
les grandes écoles d'ingénieurs,  
de commerce  
et de journalisme)

↻ des secteurs très variés  
artisanat, métiers d'art,  
gastronomie, métiers de pointe,  
métiers de service...



## Nos développeurs de l'apprentissage à votre écoute

Interlocuteurs privilégiés de votre entreprise, 100 développeurs de l'apprentissage sillonnent l'Île-de-France pour étudier les offres et demandes d'embauche et mettre en relation les jeunes et les entreprises concernant les modalités et le suivi du contrat. Ils peuvent aussi jouer un rôle de médiation afin de dénouer des situations difficiles.

**Pour être mis en relation :**  
[apprentissage.iledefrance.fr](http://apprentissage.iledefrance.fr)



## Rendez-vous sur **apprentissage.iledefrance.fr!**

Déposez une offre d'apprentissage et  
vous serez mis en relation avec un CFA

**Pour toute autre question,  
contacter le**  **0 810 18 18 18**

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h00  
à 19h00, des conseillers  
répondent à toutes vos questions  
sur l'apprentissage.



### Région Île-de-France

Unité Développement  
Direction de l'apprentissage  
et de l'emploi  
35 boulevard des Invalides  
75007 Paris  
Tél.: 01 53 85 53 85

**www.iledefrance.fr**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**